

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
CANTON DU TARAVO ORNANO

Liberté – Egalité – Fraternité

MAIRIE DE COTI-CHIAVARI
(Code postal 20138)

Délibération n°47.2019

LE MAIRE DE COTI-CHIAVARI

SEANCE DU SEIZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF

Le lundi 16 septembre 2019 à 14 heures 30.

NOMBRE DE
MEMBRES

Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 13
Présents : 7
Absents : 6
Qui ont donné pouvoir : 2

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean Paul ANTONA.

Présents : Jean Paul ANTONA, Jean-Baptiste Félix MARIANI, Antoine PERETTI, Félix PERETTI, Julien PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI,

Date de la convocation

05/09/2019

Absents : Henri ANTONA, Patrice FOUCHARD (procuration à Jean Paul ANTONA), Céline BATESTI POGGI, Lucien LACOMBE (procuration à Félix PERETTI), René MAILLET, Catherine SANSONETTI

Date d'affichage

17/09/19

Le quorum est atteint : oui non

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.21121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Publication ou notification
le

Secrétaire(s) de séance : Hélène POGGI

Objet de la délibération : Attribution d'une prime aux bacheliers 2019

Vu la délibération n°23/2007 du 27/03/2007 relative à l'attribution à chaque bachelier, dont les parents résident en résidence principale sur notre commune d'une somme de 1000 euros prélevée sur le compte 6714 du budget M14 ;

Considérant les documents attestant que les personnes suivantes ont obtenu leur baccalauréat au cours des sessions 2019 ;

1. M LEONARDI Pierre Antoine, né le 24/07/2001, à Ajaccio, demeurant à Cardo
2. Melle BONACORSI Emma, née le 17/10/2001, à Villeurbanne, demeurant à Ville franche/ Saône

Considérant que Melle BONNACORSI n'est pas résidente de la commune au moment de l'obtention de son baccalauréat, comme en atteste les documents produits ;

Le Conseil, ouï Monsieur le Président en son exposé, et après en avoir délibéré, par 09 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention,

ATTRIBUE la prime de 1000 EUROS à M. Pierre Jean LEONARDI

Envoyé en préfecture le 17/09/2019

Reçu en préfecture le 17/09/2019

Affiché le 17/09/2019

ID : 02A-212000988-20190916-D472019-DE

SLO 2

D472019

N'ATTRIBUE PAS la prime de 1000 EUROS à Melle BONACORSI

DONNE délégation à l'exécutif pour signer tout acte et document se rapportant à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

POUR LE MAIRE
PAR LA DÉLÉGUÉ PRÉMIER ADJOINT
JEAN ROBERT ANTONA

